

Lubrifiant pour Jantes®

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit	Lubrifiant pour Jantes®
Référence	TNDS8153, TNDS8253
Famille du produit	Mélange
Fabricant	Shrader Canada Limited 830 Progress Court Oakville, ON L6L 6K1 +1.905.847.0222 www.shradercanada.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, +1.613.996.6666, Operation hours: 24/7
Utilisation	Lubrifiant pour jantes

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition	Skin contact; Eye contact; Ingestion.
Inhalation	À fortes concentrations: peut irriter le nez et la gorge.
Contact avec la peau	Peut causer une irritation modérée à sévère.
Contact avec les yeux	Peut causer une légère irritation.
Ingestion	Si de larges quantités sont ingérées: peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	Concentration %	Autres identificateurs
Xylene (mixed isomers)	1330-20-7	10-30	
Distillates (petroleum), hydrotreated light	64742-47-8	10-30	
Stoddard solvent	8052-41-3	10-30	
Lubricating oils (petroleum), hydrotreated spent	64742-58-1	7-13	
Ethylbenzene	100-41-4	5-10	
n-Nonane	111-84-2	1-5	
Naphthalene	91-20-3	0.1-1.0	
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.5-1.5	

4. PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation	Porter la victime dans un endroit aéré. Appeler un centre antipoisons ou un médecin si la victime ne se sent pas bien.
Contact avec la peau	Retirer rapidement les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de

montre, ceintures) contaminés. Laver doucement, mais en profondeur, à l'eau tiède avec un savon non abrasif pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoisons ou un médecin si la victime ne se sent pas bien.

Contact avec les yeux Immédiatement rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si la victime porte des lentilles cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ni tenter de retirer les lentilles. Si l'irritation ou la douleur persiste, consulter un médecin.

Ingestion NE JAMAIS rien administrer par la bouche à une victime qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. NE PAS FAIRE VOMIR. Demander à la victime de se rincer la bouche avec de l'eau. Si la victime vomit spontanément, inclinez-la vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration. Demander à la victime de se rincer la bouche avec de l'eau de nouveau.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée.

Agents extincteurs inappropriés NE PAS utiliser d'eau ou d'agents extincteurs à base d'eau.

Dangers particuliers que pose le produit chimique Le liquide peut flotter et se déplacer vers des endroits distants et/ou propager des flammes. Le gaz ou la vapeur peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert.
Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone. et autres composés organiques non identifiés.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux. La vapeur ou le gaz peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans les espaces clos, si la ventilation n'est pas suffisante.

Précautions relatives à l'environnement Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthode de confinement et de nettoyage Colmater ou réduire la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention Ne pas perforer ou incinérer un récipient, même s'il est vide. Ne pas faire de travaux de soudage, de coupage ou à chaud sur des récipients vides jusqu'à ce que toutes les traces de produit aient été éliminées. Éliminer la chaleur et les sources d'ignition comme les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Installer des affiches « Défense de fumer ». N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate.

Entreposage Entreposer dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition. Vider les récipients qui pourraient contenir des résidus dangereux. Les stocker séparément et bien fermés. Prendre toutes les précautions indiquées dans la présente fiche signalétique.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH® TLV®		OSHA PEL			
	TWA	STEL [C]	TWA	Valeur plafond		
Xylene (mixed isomers)	100 ppm A4	150 ppm A4	435 mg/m3	Non établie		
Distillates (petroleum), hydrotreated light	200 mg/m3 A3	Non établie	Non établie	Non établie		
Stoddard solvent	100 ppm	Non établie	Non établie	Non établie		
Ethylbenzene	20 ppm A3	Non établie	100 ppm	Non établie		
n-Nonane	200 ppm	Non établie	Non établie	Non établie		
Naphthalene	10 ppm	15 ppm	10 ppm	Non établie		
1,2,4-Trimethylbenzene	25 ppm	Non établie	Non établie	Non établie		

Contrôles d'ingénierie Aérer suffisamment pour maintenir la concentration des particules en suspension dans l'air sous la valeur TLV. Aération générale devrait être suffisante dans des conditions d'utilisation normales. On recommande une aération locale si le produit est vaporisé ou utilisé dans un espace restreint ou si la valeur TLV est excédée. De l'air de compensation doit toujours être fourni pour maintenir en équilibre l'air échappé.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

Protection de la peau Éviter le contact cutané répété ou prolongé.
Les matériaux convenables sont les suivants : polychloroprène, caoutchouc de nitrile.

Protection des voies Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Apparence	Liquide incolore claire.
Odeur	Pétrole
Point d'ébullition	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	0.822
Solubilité dans l'eau	Négligeable
pH	Sans objet
Coefficient de répartition n-octanol/eau	Pas disponible
Viscosité cinématique	< 14 centistokes à 40°C
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	> 1
Taux d'évaporation	Pas disponible
Point d'éclair	30 °C
Limite inférieure d'inflammabilité/explosivité	Pas disponible
Limite supérieure d'inflammabilité/explosivité	Pas disponible
Température d'auto-ignition	Pas disponible

Appellation de la FS : TNDS8153, TNDS8253 - Ver. 1

Numéro de la FS : TNDS8153, TNDS8253

Date de préparation : le 03 janvier, 2018

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Habituellement stable.
Conditions à éviter	Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Hautes températures.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone. et autre composé organique non déterminés.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Remarques générales

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

LC50/LD50 Valeur

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Xylene (mixed isomers)	6350 ppm (rat mâle) (4 heures d'exposition)	3523 mg/kg (rat)	> 1700 mg/kg (lapin)
Stoddard solvent	> 5500 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	> 5000 mg/kg (rat)	> 3000 mg/kg (lapin)
Ethylbenzene	~ 4000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	3500 mg/kg (rat)	15380 mg/kg (lapin)
n-Nonane	3200 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	> 15000 mg/kg (rat)	Pas disponible
Naphthalene	141 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	490 mg/kg (rat)	> 20000 mg/kg (lapin)
1,2,4-Trimethylbenzene	18000 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	5000 mg/kg (rat)	Pas disponible

Corrosion/irritation de la peau

Il existe des preuves limitées d'une irritation modérée à sévère.

Corrosion/irritation des yeux

Il existe des preuves limitées d'une légère irritation.

Effets d'une exposition de courte durée (aiguë)

Inhalation

À fortes concentrations : peut causer irritation du nez et de la gorge.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Si de larges quantités sont ingérées : peut causer effet laxatif.

Effets d'une exposition de longue durée (chronique)

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation des voies respiratoires et/ou de la peau

N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Nom chimique	ACGIH®	CIRC	NTP	OSHA
Xylene (mixed isomers)	A4	Groupe 3	Non listée	Non listée

Distillates (petroleum), hydrotreated light	A3	Groupe 3	Non listée	Non listée
Ethylbenzene	A3	Groupe 2B	Non listée	Non listée
Naphthalene	A4	Groupe 2B	Raisonnablement anticipée	Non listée

(Ethylbenzene) CIRC : Groupe 2B – Peut-être cancérigènes pour l'humain.

(Naphthalene) CIRC : Groupe 2B – Peut-être cancérigènes pour l'humain.

Signification des abréviations

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. Groupe 2B = Peut-être cancérigènes pour l'humain. Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérigénicité pour l'humain.

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. A3 = Cancérigène pour l'animal. A4 = Inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'humain.

Tératogénicité / embryotoxicité

(Xylene (mixed isomers)) peut causer des effets sur l'enfant à naître selon des preuves limitées.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Toxicité pour la reproduction, Mutagénicité, Produits toxicologiquement synergiques

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Toxique pour la vie aquatique.

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement n'a été trouvé.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide. Le récipient de ce produit peut présenter un risque d'explosion et d'incendie, même s'il est vide. Ne pas couper, perforer ou souder ce récipient ou à proximité de ce dernier. Éliminer conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Renseignements sur le transport

Réglementation	Numéro ONU	Appellation réglementaire	Classe	Groupe d'emballage
Canadian TDG	UN1993	Flammable liquid, n.o.s. (Xylene)	3	III
IMDG	UN1993	Flammable liquid, n.o.s. (Xylene)	3	III
ICAO/IATA	UN1993	Flammable liquid, n.o.s. (Xylene)	3	III

Autres informations relatives au transport

Renseignements particuliers sur le transport Sans objet

Autres informations L'exemption 'quantité limitée' peut être utilisé si l'emballage est en conformité avec du TMD, 49 CFR, du Code IMDG ou la réglementation de l'IATA. ICAO/IATA PI Y344/355/366

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada

Classification SIMDUT

Appellation de la FS : TNDS8153, TNDS8253 - Ver. 1

Numéro de la FS : TNDS8153, TNDS8253

Date de préparation : le 03 janvier, 2018



Catégorie B2 Catégorie D2A;
D2B

B2 - Liquides inflammables; D2A - Matières très toxiques; D2B - Matières toxiques

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Cote de danger NFPA **Santé - 2** **Inflammabilité - 1** **Instabilité - 0**

Fiche signalétique préparée par Conformité Réglementaire

Numéro de téléphone 800.201.9486

Date de préparation le 03 janvier, 2018

Signification des abréviations ACGIH® = American Conference of Governmental Hygienists
CANUTEC = Canadian Transport Emergency Centre

CAS = Chemical Abstract Service

CCOHS = Canadian Centre for Occupational Health & Safety

CNS = Central nervous system

GESTIS = GESTIS Substance Database

HSDB® = Hazardous Substances Data Bank

IARC = International Agency for Research on Cancer

ICAO = International Civil Aviation Organization

IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code

LC = Lethal concentration

LC = Lethal dose

NFPA = National Fire Protection Association

NTP = National Toxicology Program

OSHA = US Occupational Safety and Health Administration

PPM = Parts per million

RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

STEL = Short term exposure limit

TDG = Transportation of Dangerous Goods Regulations (Canada)

TWA = Time weighted average

Références Fiche signalétique du fabricant.

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).

Base de données HSDB®. US National Library of Medicine. Disponible du Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).

Registre de base de données de Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®). Accelrys, Inc. disponible à partir de Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).

ECHA - Agence européenne des produits chimiques, Classification et l'étiquetage de l'inventaire

Base de Substance GESTIS

OECD - le portail mondial d'Information sur les Substances chimiques - eChemPortal, 2015.

Avis Les informations contenues dans ce document sont offertes seulement comme un guide pour l'utilisation et la manipulation spécifique de ce produit et elles ont été préparées de bonne foi. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, et les méthodes et les conditions d'utilisation et de manipulation peuvent inclure d'autres considérations et des considérations supplémentaires. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Shrader Canada Limitée ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de

Appellation de la FS : TNDS8153, TNDS8253 - Ver. 1

Numéro de la FS TNDS8153, TNDS8253

Page 06 de 07

Date de préparation : le 03 janvier, 2018

l'utilisation de la présente information.

Appellation de la FS : TNDS8153, TNDS8253 - Ver. 1
Numéro de la FS TNDS8153, TNDS8253
Date de préparation : le 03 janvier, 2018

Page 07 de 07